

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2016

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 6 octobre 2015, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2016.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2016 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**

Mardi 12 janvier 2016
Mardi 2 février 2016
Mardi 1^{er} mars 2016
Mardi 5 avril 2016
Mardi 3 mai 2016
Mardi 7 juin 2016

Mardi 5 juillet 2016
Mardi 16 août 2016
Mardi 6 septembre 2016
Mardi 4 octobre 2016
Mardi 1^{er} novembre 2016
Mardi 6 décembre 2016

Donné à L'Assomption le 22 octobre 2015.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville